

**FONDS SPECIAL DE SOUTIEN
AU SECTEUR DE L'ENERGIE**

ACTIVITES DU FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE (FSE)

AU 31 JANVIER 2011

1. Mobilisation des ressources

- au cours du mois de janvier 2012, les taxes parafiscales effectivement recouvrées se sont élevées à 4,8 milliards FCFA soit 14% du montant budgétisé au titre de l'exercice 2012 ;
- La quote-part versée par SENELEC au titre de la sécurisation des approvisionnements en combustible s'est élevée à 7,8 milliards FCFA, soit 5% du montant budgétisé ;

Au titre du prêt de 34 milliards, contracté par le FSE auprès de la Banque Atlantique Sénégal et entièrement rétrocédé à SENELEC, cette dernière a versé, au FSE, 1,6 milliards FCFA, soit 8% du montant budgétisé.

2. Emploi des ressources

Les ressources du FSE doivent être utilisées dans le cadre de l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues par le décret n° 2011-161 du 28 janvier 2011 portant création, organisation et fonctionnement du FSE. Ces missions sont principalement, la sécurisation des approvisionnements en combustibles destinés à la production d'électricité, ainsi que le financement des investissements du secteur de l'Energie.

- S'agissant de la sécurisation des approvisionnements en combustibles, le FSE a, au cours du mois de janvier 2012, procédé à un règlement d'un montant de 21,3 milliards de FCFA à la SAR au titre du deuxième contrat d'approvisionnement en combustible liant la SENELEC et la SAR et arrivé à échéance le 31/12/2011. Ce montant pris en charge par le Fonds représente 9% des charges de combustible budgétisés (250 milliards) pour l'exercice 2012 et permet de consolider les acquis en matière de stock de combustibles (10 jours de stock de sécurité en moyenne au niveau des centrales);
- Au titre du renforcement temporaire des capacités de production d'électricité, le FSE a transféré, à APIX SA, au cours du mois de janvier 2012, 1,66 milliards FCFA devant être utilisés pour le règlement, à APR Energy, des loyers des locations de capacités de production électrique ;
- Dans le cadre de la restructuration financière de SENELEC, le FSE a versé, à la Banque Atlantique, 1,7 milliards FCFA devant être utilisés pour le remboursement, à échéances, du prêt de 34 milliards accordé par ladite Banque au Fonds et entièrement rétrocédé à SENELEC ;
- Les charges de fonctionnement du FSE, au titre du mois de janvier, se sont élevées à 19 millions FCFA, soit 4% du montant budgétisé.